

Epreuve - Matière : 102 - 0430 Session : 2026

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

Dans son roman 1984, l'écrivain anglais Georges Orwell écrit : "La liberté, c'est la liberté de dire que deux et deux font quatre." En imaginant dès 1949, au sortir de la Seconde Guerre mondiale, un futur totalitaire pour l'Angleterre, Georges Orwell témoigne d'une préoccupation équivalente à la fois pour la liberté d'expression et pour la vérité.

En 1852, dans une lettre envoyée à Louise Colet, le romancier français Gustave Flaubert écrit quant à lui : "La censure, quelle qu'elle soit, me paraît une monstruosité." Il s'inquiète donc surtout de la liberté d'expression. Car les deux contextes historiques sont différents : Gustave Flaubert écrit au cœur du XIX^e siècle, dans une période où le régime politique oscille encore entre la république et la monarchie, où l'idée de la liberté d'opinion est récente et la liberté de la presse n'est pas encore acquise. Georges Orwell écrit au contraire après une époque qui a connu à la fois une grande liberté d'expression et sa négation totale sous la forme du fascisme, ce qui fait apparaître chez lui le souci de la vérité en plus du souci de la liberté.

La censure désigne de manière générale une contrainte exercée afin d'empêcher l'expression et la diffusion d'une opinion. Historiquement, la censure a été exercée par les autorités politiques et religieuses, qui cherchaient à protéger leurs intérêts en contrôlant les discours circulant dans la société : les écrits jugés hérétiques étaient détruits et mis à l'index, les discours subversifs et révolutionnaires sanctionnés. La censure peut prendre des formes diverses : une censure a priori grâce au contrôle préalable des publications avant leur diffusion ; une censure a posteriori après leur diffusion. L'auto-censure est

un mécanisme moins visible par lequel l'individu limite lui-même son discours, en anticipant, de manière consciente ou non, d'éventuelles sanctions. Dans tous les cas, la censure s'oppose à la liberté d'opinion et d'expression. C'est ce qui fait dire à G. Flaubert qu'elle est "monstrueuse", c'est-à-dire menaçante et effrayante, dangereusement puissante. Mais l'inquiétude exprimée plus tard par G. Orwell suggère qu'il y a peut-être d'autres "monstres" qui menacent les libertés. Quelle monstruosité supérieure pourrait justifier la monstruosité de la censure ?

Autrement dit, au nom de quels principes peut-on justifier la limitation de la liberté d'expression ?

Pour comprendre le rapport des sociétés contemporaines à la liberté d'expression, il faut revenir dans un premier temps sur l'histoire de sa conquête aux XVIII^e et XIX^e siècles. Ensuite, au XX^e siècle, l'expérience de la Grande Guerre puis du totalitarisme a à la fois consolidé et relativisé le principe de la liberté d'expression, en faisant apparaître la nécessité de nouvelles limitations. Cette tension perdure aujourd'hui, dans des démocraties qui ne peuvent consentir au retour de la censure, mais qui font face à la diffusion de discours peu soucieux ni de tolérance, ni de vérité.

La liberté d'expression est une conquête longue et fragile des révolutions démocratiques des XVIII^e et XIX^e siècles.

La culture des Lumières, qui est désormais valorisée comme un modèle d'humanisme et de tolérance, s'est construite essentiellement dans la clandestinité et par la ruse, sous la menace constante de la censure de l'Eglise et de la Couronne. Si les philosophes des Lumières sont restés dans la mémoire comme des ardents défenseurs de la liberté de pensée, c'est parce qu'ils ne pouvaient pas en jouir : ils ont plusieurs fois séjourné en prison en raison de leurs propos subversifs. La Religieuse de Denis Diderot, roman qui critique la vie dans les couvents, est édité à l'étranger pour éviter la censure. Jean-Jacques Rousseau s'exile ponctuellement en Angleterre pour échapper à la prison. Dans la vaste Encyclopédie dirigée par Denis Diderot et Jean Le Rond d'Alembert,

les auteurs insèrent leurs propos subversifs sous des entrées en apparence anodines, pour tenter d'échapper aux censeurs de l'Église et du Roi. Ce goût de la liberté finit par se diffuser dans la société puisque les révolutionnaires le mettent à l'honneur en 1789 dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, dont l'article 11 proclame la liberté d'expression.

Néanmoins, l'acculturation du pouvoir politique à ce nouveau principe n'est pas immédiate. Tous les révolutionnaires ne sont pas animés par les mêmes idéaux et n'ont pas la même conception de la Révolution. Entre 1793 et 1794 l'opposition s'accroît entre les girondins d'une part, qui défendent une organisation plus fédérale de la République, et les montagnards d'autre part, qui défendent une République unie et centralisée. Ces derniers s'imposent par la force, dans une période ensuite identifiée sous le nom significatif de "Terreur": les girondins sont poursuivis pour trahison, jugés, emprisonnés voire exécutés. Le marquis de Condorcet, pourtant lui-même un grand contributeur à la pensée des Lumières, est victime de ces purges. Olympe de Gouges, qui refuse de renoncer à son esprit critique, est décapitée. La censure apparaît ici sous sa forme la plus violente et monstrueuse. Dans la suite du XIX^e siècle, jusqu'à la victoire durable des républicains en 1877, les passions révolutionnaires s'estompent progressivement. Mais la liberté d'expression reste jusqu'à là un enjeu de lutte constant et l'autorité politique, sous l'Empire et la Restauration, préserve son rôle de censeur. Les journaux satiriques, tel que Charivari, et leurs caricaturistes comme Honoré Daumier en font les frais à l'occasion de procès réguliers.

C'est qu'en 1881 que la loi sur la liberté de la presse et de l'imprimerie transpose réellement dans le droit le principe énoncé dans l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme en 1789. En effet, elle supprime le dispositif du contrôle a priori des publications par l'État et lui substitue quelques limites énumérées et amendables par le pouvoir législatif. Parmi ces limites se trouvent l'incitation au crime et au délit, la diffamation, l'injure ou encore l'atteinte à la vie privée. La III^e République accepte ainsi que la presse et l'édition soient les lieux du débat démocratique et diffusent des opinions critiques, parfois opposées au gouvernement en place. L'affaire Dreyfus, au tournant du XIX^e et du XX^e siècle, illustre cette nouvelle place acquise par la presse. En 1898, c'est dans le journal L'Aurore qu'Émile Zola publie un long texte pour défendre le capitaine Dreyfus et critiquer les fondements antisémites de sa persécution.

La liberté d'expression est donc le fruit d'une longue conquête contre la censure, mais aussi d'un apprentissage du pouvoir politique, pour tolérer l'expression d'un débat public critique qu'il ne contrôle pas entièrement. Cependant, cette conquête est largement remise en cause au XX^e siècle.

La succession d'une guerre mondiale particulièrement meurtrière, puis l'émergence de régimes fascistes et totalitaires, modifient durablement le rapport des sociétés démocratiques à la liberté d'expression.

La construction des Etats-nations européens au long du XIX^e siècle est ponctuée de plusieurs affrontements militaires. Ces tensions éclatent à nouveau en 1914, dans une guerre de tranchées dont la durée et l'ampleur n'avaient pas été anticipées par les autorités politiques. Cette guerre longue et totale soumet la société dans son ensemble à l'effort de guerre. Dans ce contexte, la censure est rétablie, à la fois sur les publications et sur les correspondances privées entre l'arrière et le front. La liberté d'expression est sacrifiée au nom de l'intérêt supérieur de la nation. La censure autoritaire du pouvoir politique se mêle ici à l'auto-censure de la société civile : la participation unitaire à l'effort de guerre décourage l'expression des discours critiques, qui peuvent être assimilés rapidement à de la trahison. La fin de la guerre permet le retour d'une expression plus libérée. Cependant, l'Etat reste sensible à la menace des puissances étrangères et n'abandonne pas totalement son pouvoir de censure. Les nouveaux outils de communication sont particulièrement contrôlés : le cinéma parce que de nombreux films sont importés de l'étranger, la radio parce qu'elle s'adresse aux masses.

La fragilité de la liberté d'expression et la puissance de la censure sont démontrées par l'installation de régimes fascistes et totalitaires dans les années 1930 en Italie, en Allemagne et en Espagne. En Espagne le général Franco gagne le pouvoir par la force militaire. Mais en Italie et en Allemagne, le fascisme se diffuse d'abord dans la société et s'impose dans les urnes avant de renverser l'ordre constitutionnel. Dans tous les cas, ces régimes autoritaires reposent sur une police de la pensée radicalement incompatible avec la liberté d'expression. La dimension monstrueuse de la censure pointée par G. Flaubert apparaît de nouveau : parti unique ; culte du chef et de l'autorité ; emprisonnement et exécution des opposants politiques ; destruction des œuvres jugées contraires à l'intérêt national. G. Orwell a vécu de près ce processus de destruction de la société démocratique car il est allé

Epreuve - Matière :102 - 0430..... Session :2026.....

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

combattre en Espagne contre les troupes franquistes, pour défendre la République en 1936. Ajouté à l'observation du stalinisme en URSS, c'est ce qui lui permet d'imaginer en 1949 la dystopie totalitaire au cœur du roman 1984. Le totalitarisme y est tellement abouti que l'exercice de la censure devient presque superflu : grâce à la surveillance continue et généralisée, à la simplification du langage et à la destruction de l'idée même de vérité, l'émergence d'un discours critique est empêchée dès son plus petit embryon.

L'expérience totalitaire ouvre pour les régimes démocratiques un dilemme difficile : empêcher les discours qui promeuvent la restriction de la liberté de pensée, sans restreindre excessivement cette même liberté.

Ce dilemme est illustré en France par le parti politique d'extrême-droite fondé par Jean-Marie Le Pen au début des années 1970 : le Front National.

Ce parti défend une ligne nationaliste et conservatrice qui peut faire légitimement partie du champ politique et du débat public. Mais il est ^{aussi} co-fondé par un homme qui s'est engagé dans l'armée nazie et fréquenté par les membres de divers groupuscules néo-nazis comme Ordre nouveau. Ces personnes revendiquent la référence au fascisme et s'inscrivent donc dans une ligne anti-républicaine et anti-parlementaire. Ces nouveaux enjeux ont motivé l'explicitation par le pouvoir législatif de nouvelles limites à la liberté d'expression, non pas dans un objectif de censure, mais dans un objectif de protection des principes démocratiques. La loi Pleven de 1972 interdit les discriminations raciales et l'incitation à la haine raciale. La loi Gayssot de 1990 interdit les discours négationnistes. C'est ce qui a valu à Jean-Marie

Le Pen de nombreuses condamnations judiciaires.

Au XX^e siècle, la liberté d'expression est durablement fragilisée par l'expérience de la guerre et surtout par le traumatisme des régimes totalitaires. Les régimes contemporains semblent avancer sur une crête étroite entre limitation démocratique de la liberté de pensée et censure autoritaire de cette dernière.

Les sociétés démocratiques contemporaines sont confrontées au paradoxe de l'intolérance de l'intolérance.

Ce paradoxe a été explicité par Karl Popper dans son ouvrage La société ouverte et ses ennemis, publié en 1945. Il montre que le discours tolérant sortira toujours perdant de la confrontation contre un discours intolérant, car le premier accepte l'expression du second alors que la réciproque n'est pas vraie. Il en conclut que même la plus grande tolérance exige une part d'intolérance contre l'intolérance. Le philosophe Eric Weil, qui s'est réfugié en France dans les années 1930 face à la montée du nazisme, parvient à une conclusion semblable : l'appel à la raison et au dialogue sera toujours plus faible que l'appel à la force physique, car celle-ci refuse les conditions du dialogue et n'accepte qu'une résolution du conflit par la violence. Cette conclusion peut sembler pessimiste et fataliste, mais elle permet de justifier une censure qui n'est pas nécessairement monstrueuse et qui est, au contraire, protectrice de la liberté.

Le raisonnement philosophique semble facile à suivre, mais sa concrétisation est moins évidente, car elle oblige à faire des arbitrages et à attribuer la responsabilité de ces arbitrages à une institution. Est-ce que ce rôle revient à l'Etat ? Mais l'histoire montre que l'Etat a souvent intérêt à étendre le pouvoir de la censure et à diminuer le domaine de la liberté d'expression. Ces arbitrages se font par

tâtonnements et par confrontations dans le débat public. C'est illustré par exemple par les controverses liées à la "cancel culture". Dans un essai récent, Laure Murat, qui enseigne à l'université aux Etats-Unis, montre que les tensions croissantes liées à la liberté d'expression résultent au fond de la confrontation de deux courants politiques, l'un progressiste, l'autre conservateur, qui défendent leurs valeurs et leurs idéaux et s'offusquent de l'expression publique d'un discours contraire. Dans ce contexte, les accusations de censure sont parfois instrumentalisées pour protester non pas contre la censure réelle, mais contre la critique.

Ce contexte ne favorise pas le maintien d'un débat public pacifié, qui est pourtant l'une des conditions fondamentales de la démocratie. Le rôle de l'Etat peut-être n'est-il pas d'accroître ou de limiter la censure, mais de consolider l'essence dialogique de la démocratie. En essayant de caractériser les sociétés démocratiques, le philosophe allemand Jürgen Habermas a souligné le rôle central de la notion d'espace public: c'est un espace qui doit être accessible à tous, où tous doivent pouvoir s'exprimer et discuter. Cela suppose aussi que tous acceptent les mêmes conditions de dialogue et renoncent au recours à la violence, au mensonge et à la manipulation. Il y a à nouveau une part d'abstraction dans cette conception très théorique, mais c'est peut-être celle qu'il convient de rappeler aujourd'hui. En proposant en 1986 une loi sur la communication, le Parlement s'est inscrit dans cette voie. En effet, cette loi impose aux entreprises médiatiques, sous peine de sanctions, le respect du pluralisme des courants d'idée qui parcourent la société dans son ensemble. Plus récemment, en 2018, une loi a été votée pour lutter contre la diffusion massive et automatisée de fausses informations.

Au terme de ce panorama, la liberté d'expression apparaît à la fois comme le joyau et le talon d'Achille de la démocratie. Elle a été conquise grâce à un long combat contre la toute-puissance de la censure. Les républicains eux-mêmes ont dû en faire progressivement l'apprentissage et résister à la tentation de la censure. Tentation qui n'a pas disparu tout au long du XX^e siècle, marqué par deux guerres mondiales et plusieurs expériences traumatisantes du totalitarisme. Le "monstre" de la censure craint par Gustave Flaubert rôde encore et peut-être la démocratie ne pourra

t-elle jamais s'en débarrasser. Car, paradoxalement, elle est contrainte d'y recourir modérément pour tenir à distance des monstres plus effrayants.